



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 28 OCTOBRE 2025

Présent(e)s : Mrs. C. Maillet - JM. Lutz -

Absents excusé(e)s : Mmes I. Cyprien - S. Lutz - JF Budet

Absent non excusé : Mr. El Fakri (comité)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 16 coupes hors Coupes Futsal, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	16H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires. Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



APPEL A CANDIDATURE COUPE DU VAL D'OISE

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des
FINALES COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL qui auront lieu le :

LE 06 et 07 JUIN 2026

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra
impérativement être muni de :

- 10 vestiaires + 3 vestiaires arbitres
- 2 terrains

Merci de nous faire parvenir par boîte officiel de vos clubs vos retours

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – U16

Match n° 55034551 DEUIL ENGHIEU FC/PONTOISIENNE JS DU 09/11/2025

Cette rencontre est reportée au 21/12/2025

Motif : Gestion des Terrains

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL - U18

Match FOSSES UF/ECOUEU FC– CVO CREDIT MUTUEL U18 DU 09/11/2025

Rencontre neutralisée, les 2 équipes sont qualifiées pour le tour suivant

Motif : le club d'ECOUEU FC est encore qualifié en COUPE GAMBARDELLA

Match n ° 55073109 BEAUCHAMP AS/MARLY LA VILLES ES du 09/11/2025

Cette rencontre est reportée au 21/12/2025

Motif : le club de MARLY LA VILLE ES à déjà un match de championnat ce jour-là.





FORFAIT AVISE SANS AMENDE

ERRATUM

- Rencontre n° 54961738 du 18/10/2025 Coupe du Comité U14 ERMONT AS 24 / ENT.BEAUMONT MOURS 22
ERMONT AS 24 Forfait
ENT.BEAUMONT MOURS 22 qualifié pour le tour suivant

Rectification de la rencontre U14 coupe du comité As Ermont qualifié

Ent Beaumont Mours forfait

Secrétaire de séance Jean-Marc LUTZ

Prochaine commission : 04/11/2025.

